



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse de Saut Children

1 Droit de participation

Chaque cavalier·ère et chaque cheval ne peuvent participer en principe qu'à un seul Championnat Suisse de saut. La participation aux CS Poney et Children est autorisée la même année. La participation au CS R n'est pas autorisée la même année.

Les participant·e·s au CS doivent être de nationalité suisse. Les cavalier·ère·s qui possèdent la double nationalité sont autorisé·e·s à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Exception : Les cavalier·ère·s de nationalité étrangère avec le « Statut Spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent également participer au CS.

Pour le CS de la catégorie Children, les paires détentrices d'une autorisation spéciale N sont autorisées à participer – pour autant que la paire n'ait pas de classement N140 et supérieur pendant l'année en cours et jusqu'au délai d'inscription du CS.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

1.1 Conditions de qualification

- Au moins 2 classements dans les épreuves officielles des catégories R/N/J/Ch 115 cm ou plus (sans Six-Barres et Puissances) lors de concours nationaux et internationaux en Suisse (sans CSI-Am)

OU

au moins 2 classements de 120 cm ou plus lors des épreuves internationales en CSI(O) Ch/J/Y/U25/1*/2*/3*/4*/5* à l'étranger, dans lesquelles 25% des partants sont classés. Les classements obtenus aux CSI-Am ne comptent pas.

Une combinaison (1 classement 115 cm en Suisse et 1 classement 120 cm au niveau international à l'étranger) est possible.
- Les cavalier·ère·s officiellement domiciliés dans le canton du Tessin et ceux ou celles officiellement domiciliés à l'étranger peuvent également se qualifier par le biais de 2 classements lors de compétitions nationales à l'étranger (min. 120 cm ou plus). 30% des cavalier·ère·s qui prennent le départ sont classés. Les résultats des compétitions nationales à l'étranger doivent être envoyés au bureau de Swiss Equestrian pour inscription avec toutes les données (proposition, classement, n° de passeport cheval et n° de licence cavalier·ère) dans les 10 jours suivant la manifestation. Swiss Equestrian n'est pas responsable de l'enregistrement des résultats qui ne sont pas dûment déclarés.
- Au lieu des classements énumérés ci-dessus, le résultat lors de concours nationaux et internationaux en Suisse dans les catégories 115 cm ou plus, effectués sans faute, même sans classement, est également pris en compte. Cela vaut également pour les cavalier·ère·s domicilié·e·s dans le canton du Tessin ou officiellement à l'étranger pour les résultats obtenus lors d'épreuves nationales à l'étranger à partir de 120 cm.

1.2 Période de qualification

La période de qualification commence le lundi suivant le CS de l'année précédente et se termine 10 jours avant le CS de l'année en cours.

1.3 Contrôle

Le ou la cavalier·ère est responsable du contrôle de sa qualification. Les résultats obtenus lors d'épreuves nationales à l'étranger qui n'auront pas été annoncés en bonne et due forme selon le point 1.1 ne seront pas pris en considération.

2 Engagements

Les participant·e·s au CS doivent en principe s'annoncer à l'organisateur jusqu'au délai d'engagement. Si le deuxième classement pour la qualification pour le CS se fait après le délai d'engagement officiel, mais dans les 10 jours avant le début du CS (la date du début est la date de la première épreuve qualificative) une "inscription tardive" est possible. Mais au minimum un classement doit être obtenu avant le délai d'engagement. La deuxième phase d'engagement sera clôturée 7 jours avant la date du Vet-check.

La finance d'engagement pour le CS correspond à deux épreuves de catégorie Ch120 et une épreuve de catégorie Ch125.

3 Écuries et contrôle d'identification

Tous les chevaux participant au CS doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer un contrôle d'identité et une visite vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du CS et sont restitués après établissement du décompte final.

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du CS, mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.

4 Déroulement

Le CS comporte trois épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des trois épreuves représente le résultat final du CS.

Les cavalier·ère·s qualifié·e·s pour la finale peuvent choisir librement leur cheval. Les chevaux engagés peuvent participer, avant la première épreuve de qualification, à un « warm-up ». L'ordre de départ pour la première épreuve est déterminé lors d'un tirage au sort ayant lieu assez tôt. Lors de ce tirage au sort, le ou la président·e du jury et au moins un ou une des cavalier·ère·s participant au CS doivent être présents.

Une des deux variantes ci-dessous doit être appliquée pour le déroulement du Championnat :

| Variante A | Variante B |
|--|---|
| <i>Premier jour</i> | <i>Premier jour</i> |
| Warm-up et 1 ^{ère} épreuve de qualification | Warm-up |
| <i>Deuxième jour</i> | <i>Deuxième jour</i> |
| 2 ^{ème} épreuve de qualification ou jour de repos | 1 ^{ère} épreuve de qualification |
| <i>Troisième jour</i> | <i>Troisième jour</i> |
| 2 ^{ème} épreuve de qualification ou épreuve finale ou jour de repos | 2 ^{ème} épreuve de qualification |
| <i>Quatrième jour</i> | <i>Quatrième jour</i> |
| Epreuve finale ou fin | Epreuve finale ou jour de repos |
| | <i>Cinquième jour</i> |
| | Epreuve finale ou fin |

4.1 Warm-Up

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, un Warm-up (60 secondes par cavalier·ère/cheval) au CS avec une liste de départ ferme. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant·e au CS Children et seulement les chevaux qui ont, préalablement, passé la visite vétérinaire. Le ou la cavalier·ère doit choisir un de ses deux chevaux et l'annoncer au secrétariat 30 minutes après la fin du Warm-up de sa catégorie respective.

La tenue est libre. Les bottes d'équitation ou imitation de bottes d'équitation selon le RS actuel, point 7.8, ch. 1, litt. a), ainsi que la bombe à trois points de fixation sont obligatoires. Le Warm-up ne donne lieu ni à un classement, ni à une distribution de prix. La finance d'inscription est comprise dans celle au CS.

4.2 Première épreuve de qualification

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch115 selon le barème A au chrono.

Si un ou une concurrent·e est éliminé·e ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du ou de la plus mauvais·e concurrent·e + 20 points. C'est son résultat intermédiaire pour le CS.

Un classement séparé sera établi pour cette épreuve.

Le classement correspond également au classement intermédiaire du CS.

4.3 Deuxième épreuve de qualification

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch120 et est jugée selon le barème A au chrono.

Seul·e·s les cavalier·ère·s et chevaux ayant participé à la première épreuve peuvent prendre part à la deuxième. L'ordre de départ correspond à l'ordre inverse du classement obtenu lors de la première épreuve. En cas d'égalité de points, l'ordre de la première épreuve de qualification fait foi.

Pour cette épreuve, un classement séparé est établi. Un classement intermédiaire du CS est obtenu par l'addition des points de pénalité de la première et de la deuxième épreuve.

4.4 Épreuve finale

L'épreuve finale correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch125/130. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono ; la deuxième manche est réduite et se déroule sans reconnaissance de parcours. Il faut intercaler une pause d'environ 15 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Sont autorisés à prendre le départ à la première manche les 50% meilleurs du classement intermédiaire après les deux épreuves de qualification et les cavalier·ère·s avec une différence de 8 points au maximum par rapport au dernier qualifié, ainsi que les cavalier·ère·s à égalité de points - mais au minimum 12 paires - pour autant qu'elles aient terminé les deux épreuves de qualification.

La participation à l'épreuve finale doit être confirmée jusqu'à une heure après la fin de la deuxième épreuve de qualification.

L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après les deux épreuves de qualification. Toutes les paires qui ont terminé la première manche sont autorisées à prendre le départ de la deuxième manche. Un éventuel barrage peut être composé d'obstacles de la première et de la deuxième manche ou seulement de la deuxième manche ; ils doivent être notés en conséquence sur le plan de parcours.

L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après deux épreuves de qualification et de la première manche de l'épreuve finale.

En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale est déterminant. Pour un éventuel barrage, l'ordre de départ de la deuxième manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.

5 Parcours

5.1 Obstacles et dimensions Children

| | Warm-up | 1 ^{ère} épreuve de qualification | 2 ^{ème} épreuve de qualification | Épreuve finale | | |
|---------------------|---|--|--|---|---|---|
| | | | | 1 ^{ère} manche | 2 ^{ème} manche | Barrage / Médailles |
| Catégorie | Ch110 | Ch115 | Ch120 | Ch125 | Ch130 | Ch130 |
| Obstacles | 6-8 | 10-12 | 10-12 | 10-12 | Max 10 | Max 6 |
| Hauteur d'obstacles | Max. 110 cm | Max. 115 cm | Max. 120 cm | Max. 125 cm | Oxer max. 125 Vertical max 130 | Max. 130 cm |
| Largeur d'obstacles | Oxer max. 140 Triple-barre max 150 | Oxer max. 140 Triple-barre max 160 | Oxer max. 140 Triple-barre max 170 | Oxer max. 140 Triple-barre max 170 | Oxer max. 140 Triple-barre max 170 | Oxer max. 140 Triple-barre max 170 |
| Rivière | surbarrée max. 250 cm en alternative | surbarrée max. 250 cm | sans | surbarrée max. 250 cm | sans | sans |
| Vitesse (m/min.) | 60 sec. par cavalier + Countdown 30 sec. | 350 | 350 | 350 | 350 | 350 |
| Barème | | A au chrono | A au chrono | A au chrono | A au chrono | A au chrono |
| Combinaisons | 1 x A-B | 2 x A-B ou 3 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C | 2 x A-B ou 3 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C | 1 x A-B 1 x A-B-C | 1 x A-B ou 1 x A-B-C | 1 x A-B |

5.2 Informations générales

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le ou la Responsable du cadre correspondant.

6 Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. La suite du classement se calcule par l'addition des pénalités des deux épreuves de qualification et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

7 Prix

Les prix minimaux suivants devront être distribués :

7.1 Première et deuxième épreuve de qualification

Pour chaque épreuve, un classement est établi, 30% des partant·e·s sont classés. La somme minimale du prix du 1^{er} rang est de CHF 200.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le point 3.5 du RS actuel.

7.2 Épreuve finale

Après l'épreuve finale, le classement du CS est établi. La somme minimale attribuée pour le premier rang du classement final est de Fr. 300.-. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le point 3.5 du RS actuel. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la deuxième manche de l'épreuve finale seront classés.

8 Remarque finale

Après le contrôle vétérinaire, seul·e·s les participant·e·s ont le droit de monter leur cheval. Dans les cas peu clairs en rapport avec la participation/les engagements au CS, le ou la Responsable du cadre sera contacté·e. En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Comité technique de la discipline Saut le 07.07.2025.